



Assemblée communale du 17 mai 2021

L'assemblée communale débute à 20 h 15 sous la présidence de M. Michael Willimann, syndic, à la salle des Carabiniers.

Après les salutations d'usage, M. le Syndic déclare ouverte l'assemblée en informant les citoyennes et citoyens présents qu'elle a régulièrement été convoquée par insertion dans la feuille officielle du canton de Fribourg no 18 du 7 mai 2021, par tous-ménages et par affichage au pilier public.

Avant de passer au tractanda prévu ce soir, M. le Syndic fait une petite introduction. C'est avec plaisir qu'il déclare ouverte cette première assemblée communale de la nouvelle législature. La nouvelle équipe est entrée en fonction le 17 avril 2021.

Je profite de cette occasion pour remercier au nom de la population toutes entière, le syndic sortant Daniel Collaud, le vice-syndic sortant David Chanex et les conseillers communaux sortants Etienne Collaud et Laurent Derivaz, pour le travail accompli tout au long de leur mandat.

M. Michael Willimann, syndic, a le plaisir de présenter la nouvelle équipe en place :

- Mme Anne-Pascale Collaud, responsable du dicastère de la santé, du social et de l'AES
- Mme Corinne Genoud, responsable du dicastère des écoles et du vivre ensemble
- Mme Laurence Baliacas, responsable du dicastère des infrastructures communales
- M. Didier Schouwey, vice-syndic et responsable du dicastère de l'eau potable et des eaux usées
- M. Jonathan Monney, responsable du dicastère des finances et des sociétés locales
- M. Philippe Chanex, responsable du dicastère du développement et de la mobilité

Il aura quant à lui la responsabilité de l'administration et de l'aménagement.

Le détail des dicastères ainsi que la nouvelle organisation du conseil communal ont été présentés dans la dernière édition du TIPS mais également sur le site Internet. Il signale que le nouveau conseil est à disposition de la population et qu'il dirigera et administrera la commune avec objectivité et dévouement.

Les scrutateurs ci-après sont désignés : Albin Cantin, Denis Dessibourg et René Dessibourg

Membres présents à l'assemblée : 94

Majorité absolue : 48

Le conseil communal peut voter ce soir pour tous les points sauf pour l'approbation des comptes 2020.



Avant de passer au tractanda de l'assemblée de ce soir, M. Williman propose une modification de ce dernier. Le point 4, « Adoption des statuts de l'association intercommunale pour la revitalisation de la Petite Glâne » sera supprimé et reporté à une prochaine assemblée. En effet, divers détails restent à régler au niveau des législations cantonales vaudoises et fribourgeoises puisque ce projet est intercantonal. Ces éléments pourraient apporter quelques modifications mineures à ces statuts. Le Conseil communal a estimé plus judicieux de reporter leur adoption.

Celles et ceux qui acceptent cette modification de l'ordre du jour sont priés de se manifester par main levée.

Résultat du vote :	oui	94
	non	0
	abstention	0

Le tractanda de l'assemblée de ce soir est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée (ne sera pas lu étant à disposition auprès du Secrétariat communal - article 13 RELC)
2. Comptes 2020
 - 2.1 comptes de fonctionnement
 - 2.2 comptes d'investissement
 - 2.3 rapport de l'organe de révision et de la commission financière
 - 2.4 approbation
3. Présentation des modifications du règlement scolaire
 - 3.1 approbation du règlement
4. Adoption des statuts de l'Association intercommunale pour la revitalisation de la Petite Glâne
 - 4.1 rapport de la commission financière
 - 4.2 approbation
5. Mode de convocation pour les assemblées communales de la période administrative 2021-2026
6. Momination de la commission financière pour la période administrative 2021-2026
7. Nomination de la commission des naturalisations pour la période administrative 2021 - 2026
8. Nomination de la commission d'aménagement pour la période administrative 2021 – 2026
9. Divers



1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2020 n'est pas lu. Il était à disposition des personnes intéressées durant 10 jours avant l'assemblée (art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Toutefois, afin de rafraîchir les mémoires, les points importants traités sont rappelés par M. Michael Willimann, syndic. Personne ne demandant la lecture de ce procès-verbal du 14 décembre 2020 et ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est passé au vote.

Résultat du vote :	oui	92
	non	0
	abstentions	2

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes. Des remerciements sont formulés à l'égard de son auteur.

2. Comptes 2020

2.1 Comptes de fonctionnement

Les comptes 2020 de la commune de St-Aubin sont présentés par M. Jonathan Monney, conseiller communal responsable des finances. Il détaille les principaux éléments de chaque chapitre et donne des explications sur les comptes importants. Le total des produits est de Fr. 8'165'8750.00 et celui des charges de Fr. 8'114'896.00 d'où un bénéfice de Fr. 50'854.00. Des amortissements obligatoires pour Fr. 311'000.00 et des amortissements supplémentaires pour Fr. 728'000.00 ont été effectués. Les divers postes du bilan sont ensuite commentés par notre responsable des finances.

2.2 Comptes d'investissement

M. Jonathan Monney, conseiller communal, poursuit sa présentation en détaillant les comptes d'investissements de notre commune pour l'année 2020.

Il passe ensuite la parole au vice-président de la commission financière, M. Bernard Favre.

2.3 Rapport de l'organe de révision et de la commission financière

Rapport de l'organe de révision

Sur la base du mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels présentés par le Conseil communal et votre boursier pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant sur la base des dispositions légales et réglementaires. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance (ASR No 503328).



Notre contrôle a été effectué selon les normes de la profession en Suisse et sur la base des formulaires officiels de révision du Département des communes. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi cantonale sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo), ainsi qu'aux directives du Canton (Service des communes).

En conclusion de notre rapport, nous recommandons l'approbation du compte annuel par l'Assemblée communale, soit :

- Le bilan tel qu'il vous est présenté avec un total de Fr. 14'729'459.15
- Le résultat (excédent de revenus) de l'exercice 2020 est de Fr. 50'853.72

Rapport de la commission financière

Selon la loi sur les communes, la vérification des comptes communaux doit être effectuée par un organe externe, soit la société Fidexpert SA à Fribourg. .

Le 31 mars 2021, la fiduciaire a fait son travail de vérification au sein de notre administration et a délivré son rapport qui est en possession de la commission financière. Celle-ci s'est réunie le 10 mars 2021 pour en prendre connaissance. En plus, elle a passé en revue les comptes de fonctionnement et d'investissements 2020 présentés par M. Jonathan Monney.

Dans son rapport sur l'audit des comptes 2020, l'organe de révision précise les contrôles formels qu'il a effectués. Il a passé en revue les comptes du bilan, de fonctionnement et d'investissement et a obtenu toutes les pièces justificatives demandées. Il a contrôlé la plausibilité du bilan en fonction des opérations de l'année ainsi que la comptabilisation correcte des amortissements obligatoires. Il relève une provision pour perte sur débiteurs douteux de Fr. 165'000.00 permettant de couvrir des risques inhérents. Il atteste enfin que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi cantonale sur les communes.

La commission financière est satisfaite des conclusions du rapport de la fiduciaire et sur cette base elle recommande l'approbation des comptes 2020 par l'assemblée communale.

La commission financière tient à relever que l'exercice 2020 est de nouveau excellent grâce à une augmentation des rentrées fiscales et une bonne maîtrise des coûts. Cela a permis une diminution effective des dettes selon le bilan et des amortissements supplémentaires de Fr. 746'380.00 qui ont été attribués entre autres à l'Ecole des Friques, au CO de la Broye, aux divers bâtiments communaux et aux chemins AF.



A la fin de cette législature, la commission financière tient à remercier le conseil communal en particulier M. Laurent Derivaz, conseiller communal responsable des finances, et M. Martial Berset, boursier communal, pour l'excellent travail et l'information transparente sur la situation financière de la commune.

2.4 Approbation des comptes

M. Michael Willimann, syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée les comptes de fonctionnement 2020 ainsi que les comptes d'investissement 2020.

Approbation des comptes de fonctionnement 2020 :

Résultat du vote :	oui	86
	non	0
	abstention	1

Les comptes de fonctionnements 2020 sont approuvés tels que présentés, et ce, à une majorité évidente des citoyennes et citoyens présents.

Approbation des comptes d'investissement 2020 :

Résultat du vote :	oui	86
	non	0
	abstention	1

Les comptes d'investissements 2020 sont approuvés tels que présentés, et ce, à une majorité évidente des citoyennes et citoyens présents.

3. Règlement scolaire

Le point suivant de l'ordre du jour est présenté par Mme Corinne Genoud, conseillère communale. Ce règlement est détaillé point par point. Ce document est expliqué point par point par notre responsable des écoles. La direction de l'instruction publique, de la culture et des sports et le service des communes ont préavisé favorablement ce règlement. Il correspond de fait à la législation en vigueur.

La parole est passée à l'assemblée pour ces questions. Aucune question n'est posée quant à ce règlement.

Il est ensuite passé au vote pour l'approbation du règlement scolaire :



Résultat du vote :	oui	93
	non	0
	abstention	1

Le règlement scolaire est approuvé par l'assemblée communale à une très large majorité des membres présents.

4. Adoption des statuts de l'Association intercommunale pour la revitalisation de la Petite Glâne

L'assemblée communale a décidé de supprimer ce point de l'ordre du jour.

5. Mode de convocation pour les assemblées communales

Au début de chaque nouvelle législature, l'assemblée communale doit se prononcer sur le mode de convocation pour les assemblées de toute la législature soit de 2021 à 2026.

L'article 12 de la loi sur les communes comprend les éléments suivants :

- 1 L'assemblée communale est convoquée au moins dix jours à l'avance par un avis dans la Feuille officielle, par un affichage au pilier public, ainsi que le libre choix de l'envoi d'une circulaire tous-ménages ou d'une convocation individuelle.
- 1bis L'assemblée communale décide, lors de la première séance de la période administrative, le mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tous-ménages). Ce mode de convocation vaut pour la durée de la période. A défaut de décision, le mode de convocation est la convocation individuelle.

Par souci de rationalisation, et parce que ce mode de faire dont nous avons l'habitude a donné toutes satisfactions, le conseil communal propose de maintenir la variante : Feuille officielle, pilier public et tous-ménages.

La parole est passée à l'assemblée pour ces questions. Aucune question n'est posée quant à ce sujet

Il est ensuite passé au vote pour l'approbation du mode de convocation pour les assemblées communales :

Résultat du vote :	oui	94
	non	0
	abstention	0

Ce mode de faire est approuvé par l'assemblée communale à l'unanimité des personnes présentes.



6. Nomination de la commission financière pour la période administrative 2021 - 2026

M. Michael Willimann passe la parole à M. Jonathan Monney pour la présentation de ce point.

Avant de passer à l'élection proprement dite de la commission financière, M. Jonathan Monney donne connaissance des attributions de ladite commission telles que définies dans la loi sur les communes. Ce petit compte rendu permettra de ce faire une idée du travail qui attend les nouveaux membres de cette commission.

- L'article 10 o)³⁾ de la loi sur les communes mentionne que les membres de la commission financière sont élus par l'assemblée communale.
- L'article 97 de la loi sur les communes mentionne que la commission financière a les attributions suivantes :
 - a. elle examine le budget;
 - a bis) elle donne son préavis sur le plan financier et ses mises à jour;
 - b. elle examine les propositions de dépenses qui doivent, en vertu de l'article 89 al. 2, faire l'objet d'une décision spéciale de l'assemblée communale ou du conseil général;
 - c. elle émet une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention du conseil général ou de l'assemblée communale;
 - c bis) elle prend position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée communale ou du conseil général;
 - d. elle examine les propositions de modification du taux des impôts.

En ce qui concerne l'examen du budget, la commission financière fait un rapport à l'assemblée communale et donne son préavis sous l'angle de l'engagement financier.

En accord avec les groupes représentés au Conseil communal, il est proposé de nommer 7 membres à ladite commission.

M. Jonathan Monney présente les personnes qui ont accepté de se mettre à disposition pour cette fonction :

- | | |
|----------------------------|-----------------------|
| - Mme Patricia Corminboeuf | - M. Bernard Favre |
| - Mme Anny Papaux | - M. Vincent Perriard |
| - M. Michaël Ballaman | |
| - M. Laurent Besson | |
| - M. Justin Collaud | |

L'assemblée communale peut faire part de ses remarques ou questions.



M. Michael Willimann prend la parole pour la nomination. Il demande si d'autres membres seraient intéressés à faire part de cette commission.

Si tel n'est pas le cas, le syndic propose à l'assemblée de passer au vote.

Celles et ceux qui sont d'accord avec la proposition du conseil communal de nommer Mmes Patricia Corminboeuf et Anny Papaux, MM. Michael Ballaman, Laurent Besson, Justin Collaud, Bernard Favre, Vincent Perriard à la commission financière pour la période administrative 2021 – 2026 sont priés de se manifester par main levée.

Résultat du vote :	oui	93
	non	0
	abstention	1

Les membres de la commission financière ont été élus par l'assemblée communale à une très large majorité des membres présents et ce, par applaudissements.

Le Conseil communal félicite les nouveaux membres de cette commission et leur souhaite un bon travail constructif pour notre commune.

7. Nomination de la commission des naturalisations pour la période administrative 2021 - 2026

M. Michael Willimann passe la parole à M. Jonathan Monney pour la présentation de ce point.

La Commission des naturalisations est régie par la loi sur le droit de cité fribourgeois. L'attribution de cette commission est d'examiner le dossier d'une personne qui est domiciliée sur le territoire de la commune et qui désire obtenir une naturalisation. La commission émet un préavis à l'attention du conseil communal qui émettra le préavis communal final à l'intention du Service de l'état civil et des naturalisations de Fribourg.

Le Conseil communal a fixé le nombre de membres de cette commission à 5 comme le prévoit la législation en la matière. Selon la loi sur le droit de cité, tous les membres sont élus par l'assemblée communale.

L'assemblée communale accepte la proposition d'une commission des naturalisations à 5 membres.

M. Fabrice Collaud propose de nommer une commission des naturalisation à 7 membres.



M. Michael Willimann, syndic fait voter dans un premier temps la proposition du Conseil communal, à savoir une commission des naturalisations à 5 membres.

Résultat du vote :

63 personnes sont favorables à une commission à cinq membres. La majorité étant de 47, la proposition du Conseil communal de mettre en place une commission des naturalisations à 5 membres est acceptée.

M. Jonathan Monney présente les personnes qui ont accepté de se mettre à disposition pour cette fonction :

- Mme Micheline Guerry
- Mme Christine Keller
- M. Reynaud Maxime
- M. Cédric Villemin
- M. Jonathan Monney

L'assemblée communale peut faire part de ses diverses suggestions. M. Michael Willimann reprend la parole pour la nomination. Avant, il demande aux citoyens si nous avons une autre proposition de membre.

M. Fabrice Collaud présente Mme Marlyse Duc.

Y en a-t-il d'autres ?

Il est proposé à l'assemblée de passer au vote.

Pour ce faire, des bulletins vont être distribués par les scrutateurs. Il est rappelé que le bulletin ne doit pas comporter plus de 5 noms. Si tel devait être le cas, le dernier nom serait biffé par le bureau.

Le vote se fait à la majorité absolue au premier tour, à savoir la moitié des voix plus une, déduction faite des bulletins nuls et des abstentions. En cas de 2^{ème} tour, la majorité relative suffit.

- Distribution des bulletins
- Ramassage des bulletins
- Dépouillement par le bureau
- Résultats :

bulletins distribués	94
bulletins rentrés	94
bulletins valables	93
majorité	47



Sont élus :

1) Christine Keller	88
2) Jonathan Monney	86
3) Maxime Reynaud	84
4) Micheline Guerry	83
5) Cédric Villemin	81

Non élue :

6) Marlyse Duc	36
----------------	----

Le Conseil communal félicite les nouveaux membres de cette commission et leur souhaite un bon travail constructif pour notre commune.

8. Nomination de la commission d'aménagement pour la période administrative 2021 - 2026

M. Michael Willimann passe la parole à M. Philippe Chanex pour la présentation de ce point.

M. Philippe Chanex présente L'article 37 de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions mentionne que : « Le conseil communal est l'autorité responsable de l'aménagement local. Il constitue une commission d'aménagement chargé de formuler des propositions pour l'élaboration du plan et de donner des préavis en vue de son application. La commission est composée d'au moins 5 membres dont la majorité est désignée par l'assemblée communale ou par le conseil général. »

Sur proposition du conseil communal, la commission sera composée de 2 membres de l'exécutif et de 5 personnes à élire par l'assemblée de ce soir.

Les deux membres du conseil communal ont déjà été nommés. Il s'agit de MM. Philippe Chanex et Michael Willimann.

M. Philippe Chanex demande si l'assemblée à des remarques sur la proposition d'une commission d'aménagement à 7 membres dont 2 conseillers communaux.

Si tel n'est pas le cas, il est présenté les 5 personnes qui ont accepté de se mettre à disposition pour cette fonction, proposées par les partis politiques. Il s'agit de :



- Mme Béatrice Bapst
- Mme Christel Tschanz
- M. David Cusin
- M. Michaël Donzé
- M. Jonathan Ramuz

L'assemblée communale peut faire part de ses diverses suggestions. M. Michael Willimann reprend la parole pour la nomination. Avant, il demande aux citoyens si nous avons une autre proposition.

M. Hervé Collaud est présenté par M. Denis Dessibourg. présenté par M. Denis Dessibourg.

Y a-t-il d'autres propositions ?

Cela n'étant pas le cas, il est passé au vote.

Pour ce faire, des bulletins vont être distribués par les scrutateurs. Il est rappelé toutefois que le bulletin ne doit pas comporter plus de 7 noms. Si tel devait être le cas, le dernier nom serait biffé par le bureau.

Le vote se fait à la majorité absolue au premier tour, à savoir la moitié des voix plus une, déduction faite des bulletins nuls et des abstentions. En cas de 2^{ème} tour, la majorité relative suffit.

- Distribution des bulletins		
- Ramassage des bulletins		
- Dépouillement par le bureau		
- Résultats :	bulletins distribués	94
	bulletins rentrés	93
	bulletins valables	93
	majorité	47

Sont élus :

1) David Cusin	77
2) Michaël Donzé	74
3) Béatrice Bapst	73
4) Jonathan Ramuz	65
5) Christel Tschanz	59

Non élu :

6) Hervé Collaud	44
------------------	----

Le Conseil communal félicite les nouveaux membres de cette commission et leur souhaite un bon travail constructif pour notre commune.



9. Divers

Le point divers de ce soir se divise en deux parties, à savoir :

- a) Informations du Conseil communal
- b) Questions et propositions de l'assemblée

a) Informations du Conseil communal

Déchetterie communale

Mme Laurence Baliacas, conseillère communale informe l'assemblée que les travaux de restructuration de la déchetterie avancent selon le planning établi. Les derniers détails sont en cours de réalisation. L'ouverture officielle a été agendée au lundi après-midi 7 juin 2021.

Plusieurs changements importants dans l'organisation de notre déchetterie ont été définis. Ils seront expliqués à la population dans le cadre de l'envoi d'un tous-ménages donnant les informations nécessaires et utiles à l'utilisation de notre installation. Il y sera notamment détaillé les horaires élargis, le nouveau mode de fonctionnement, le tri sélectif des déchets et d'autres éléments devant permettre une utilisation optimale de cette déchetterie.

Il est évident que tant le Conseil communal, notre administration, notre service technique et les auxiliaires seront à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements qui vous jugerez utiles d'obtenir sur la nouvelle gestion de la déchetterie.

Portes ouvertes

Le site AgriCo, à St-Aubin, vous ouvre ses portes **jeudi 20 et vendredi 21 mai 2021, de 17h à 20h**. Vous pourrez découvrir le site actuel ainsi que les développements prévus pour les 15 prochaines années. Les responsables d'AgriCo seront à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. Des places de parc sont à disposition sur le site.

AgriCo / explications

M. Michaël Willimann, syndic fait une brève présentation du site AgriCo. Ce site devrait être un campus agréable à vivre et devrait être à la pointe de l'innovation agroalimentaire. Il sera dédié à la création d'emplois dans les domaines de l'agriculture, de la nutrition et de la biomasse. Cela devrait être un site pour travailler en soutenant nos entreprises dans la création de valeur ajoutée. Il pourrait accueillir des industries, PME et Start-Ups qui développeront des activités de recherche et de développement. Ce site à vivre sera conçu pour échanger et se rencontrer. Son développement respectera la richesse patrimoniale des lieux. Il développera également un concept énergétique basé sur la mise en valeur des énergies renouvelables.



Les objectifs du PAC sont énumérés par M. Michaël Willimann, syndic. Il s'agira de mettre en place les conditions cadres nécessaires au développement du site AgriCo. Ils devront profiler St-Aubin et la Broye comme un des piliers de la stratégie agroalimentaire de l'Etat de Fribourg. La mise à l'enquête du PAC a débuté le 23 avril 2021 pour une durée de 30 jours. L'examen final et le traitement des oppositions auront lieu d'ici l'automne. L'entrée en force du PAC est prévue pour le début de l'année 2022.

Les questions liées à la mobilité sont évoquées. Elles sont un élément important qui doit être traité de manière précise tout comme les mesures qui devront être prises pour la distribution des trafics légers et poids-lourds.

Ce projet étant majeur pour notre commune, le Conseil communal va mettre en place un comité de pilotage. Il en sera le principal acteur. Le chef de projet sera M. Michaël Willimann, syndic. Différents volets, tels que mobilité, aménagement, eau potable et eaux usées, relations publiques, finances, technique ou juridique, seront un support pour le COPIL.

M. Ervé Collaud est intéressé sur les voies d'accès qui seront empruntées par les employés du futur site AgriCo. Le PAC détaille ces éléments.

Mme Carine Torche souhaite connaître le nombre de mouvements jours véhicules qui seront engendrés par l'entreprise Micarna SA. Ce chiffre est pour l'instant inconnu.

b) Questions et propositions de l'assemblée

M. Elian Collaud intervient pour faire part de l'inquiétude de la population quant au concept de mobilité du site AgriCo. Il signale que c'est ce point précis qui l'a convaincu, avec les membres de son groupe de travail, de lancer une pétition destinée à attirer l'attention des instances compétentes sur ce problème de mobilité. Il mentionne d'autre part qu'il soutient le développement du site AgriCo et se réjouit de l'implantation future d'entreprises telles que par exemple Micarna SA.

M. Michaël Willimann, syndic, explique ce que la commune va faire pour tout ce qui touche à la mobilité douce. Il rappelle que le Conseil d'Etat ne veut pour l'instant pas de route supplémentaire, et ce, tant que les routes cantonales existantes supportent le trafic qui sera généré par le site AgriCo.

M. Massimo Iacoviello veut connaître le positionnement de la commune de St-Aubin sur le dossier du PAC par rapport aux autres communes. Notre commune ne fera pas opposition au PAC mais formulera des remarques.

M. Massimo Iacoviello s'inquiète également sur les problèmes que pourraient engendrer la société Micarna SA au niveau du bruit et des odeurs. L'arrivée de Micarna SA n'est pas liée directement au PAC. Nous ne savons pour l'instant pas ce qui va se passer. La future mise à l'enquête du dossier Micarna SA devrait traiter de ces problèmes.



M. Olivier Longchamp s'intéresse au processus mis en place par le Conseil communal pour choisir les personnes qui sont membres des commissions. Il estime que les informations ne sont pas suffisantes. Le Conseil communal prend note que le mode choisi n'est pas satisfaisant.

M. Yves Julmy est concerné en tant que voisin par le futur PAD « La Laiterie ». Il aimerait savoir où en est le PAL de notre commune dans son approbation. Le PAL est en phase finale. Une information à la population est agendée pour le début de l'automne, et ce, avant sa mise à l'enquête publique avec les modifications qui y ont été intégrées. Le PAD « La Laiterie » fera partie intégrante de ce dossier.

M. Olivier Longchamp demande si le concept de mobilité étudié par le Conseil communal est toujours d'actualité. Les études sont en cours et ce concept de mobilité est prêt pour être mis en consultations auprès du Conseil communal et de la commission d'aménagement. Il sera mis en place sans période de test.

M. Jean-Michel Vasse revient sur les questions liées au PAD « La Laiterie ». Il estimerait judicieux d'intégrer le voisinage dans la réflexion de ce projet. Cela pourrait limiter les oppositions potentielles. Il est rappelé qu'une information sur cet objet sera présentée en automne 2021 à notre population. Il est toutefois pris note de l'importance du voisinage dans le traitement de ce PAD.

Mme Sihem Wilhem a construit une villa à la Route du Château 2. Elle rappelle que la route qui mène à sa propriété est une servitude et demande si cette route va être reprise par la commune. Cette dernière a en effet acquis la parcelle de l'hoirie Carrel. Le Conseil communal devra se déterminer sur le statut de cette route.

Avant de clore cette assemblée, M. Michaël Willimann, syndic, remercie sincèrement la Société des Carabiniers pour la mise à disposition de sa salle pour cette assemblée.

Il rappelle également qu'au vu des circonstances particulières liées au Covid, aucune verrée ne sera partagée au terme de cette soirée. .

Pour terminer, et au nom du Conseil communal, M. Michael Willimann, syndic, remercie les citoyennes et citoyens présents de leur participation. Il clôt cette première assemblée ordinaire de la nouvelle législature.

L'assemblée est terminée à 22 h 11.

Au nom du Conseil Communal

Le Secrétaire

Le Syndic

St-Aubin, le 17 mai 2021.